

MODÈLE DE CODE DE DIRECTIVES PRATIQUES POUR L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

Entreprise : _____

Adresse : _____

INTRODUCTION

Le code de directives pratiques doit se conformer à la norme Z94.4-11 (C2016) de l'Association canadienne de normalisation, intitulée « Choix, utilisation et entretien des appareils de protection respiratoire ». La norme prescrit les exigences d'un programme efficace de protection respiratoire en milieu de travail.

1. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Administrateur du programme : _____

N° de téléphone : _____ N° de cellulaire : _____

L'administrateur du programme est autorisé à assurer l'administration du programme de protection respiratoire et à voir à ce que les salariés reçoivent une formation et utilisent l'équipement de protection respiratoire de façon à protéger leur santé et leur sécurité.

On encourage les salariés à présenter toutes les questions relatives aux respirateurs à leur superviseur et, au besoin, à l'administrateur du programme.

Tous les salariés doivent collaborer avec l'administrateur du programme dans l'exécution de ses fonctions.

2. ÉVALUATION DES DANGERS

3. CHOIX DU RESPIRATEUR

Une personne qualifiée doit effectuer une évaluation des dangers afin de déterminer les dangers pour les voies respiratoires présents et de favoriser le choix d'un respirateur approprié, le cas échéant.

Zone / Procédure	Dangers	Type de respirateur	Commentaires

Au besoin, les salariés peuvent utiliser des respirateurs dans d'autres zones de travail avec l'approbation de l'administrateur du programme.

4. FORMATION

Tous les utilisateurs de respirateurs doivent recevoir une formation axée sur les points suivants et faire preuve qu'ils possèdent les compétences requises, le cas échéant :

- Polluants atmosphériques dans les zones de travail
- Symptômes et effets toxiques d'une surexposition aux polluants
- Capacités et limites des respirateurs
- Comment mettre en place et enlever un respirateur en plus d'en vérifier l'étanchéité
- Entretien, nettoyage, désinfection et entreposage d'un respirateur
- Procédures à suivre en cas d'urgence
- Législation du Nouveau-Brunswick en matière de protection des voies respiratoires
- Code de directives pratiques de l'entreprise pour l'équipement de protection des voies respiratoires
- Autres :

5. ESSAI D'AJUSTEMENT DU RESPIRATEUR

Les personnes qui peuvent être appelées à utiliser un respirateur dont le bon fonctionnement dépend d'un ajustement étanche doivent être bien rasées afin d'assurer l'étanchéité du masque avec la peau du visage.

Les personnes qui peuvent être appelées à utiliser un respirateur doivent se livrer à des essais d'ajustement.

Tous les salariés doivent effectuer une vérification de l'étanchéité avant chaque utilisation d'un respirateur.

Les registres des essais d'ajustement pour les utilisateurs de respirateurs au travail doivent être conservés.

6. UTILISATION DES RESPIRATEURS

Les salariés doivent porter un respirateur dans les zones de travail et pour les procédures décrites au point 3. Les superviseurs doivent mettre en pratique l'utilisation des respirateurs de la façon décrite au point 3.

Une personne qualifiée doit établir un horaire des changements pour assurer le remplacement des éléments de purification d'air des respirateurs avant la fin de leur durée de vie utile. On ne doit pas se fier aux caractéristiques des polluants pour le remplacement des cartouches.

7. NETTOYAGE, INSPECTION, ENTRETIEN ET ENTREPOSAGE DES RESPIRATEURS

Chaque utilisateur d'un respirateur est responsable de bien entretenir son appareil au moyen d'un programme acceptable de soins et d'entretien qui comprend le nettoyage, l'inspection, l'entretien et l'entreposage de l'appareil. L'entreprise fournit les produits de nettoyage, les pièces de rechange et les nouveaux respirateurs, au besoin.

Les respirateurs à usage unique pour lesquels aucun nettoyage n'est prévu doivent être jetés après leur utilisation, conformément aux instructions du fabricant.

8. SURVEILLANCE DE LA SANTÉ

Les personnes qui ont des questions à propos de leur capacité à porter un respirateur pour causes de maladie sont priées de les adresser à l'administrateur du programme. Ces personnes devront se livrer à une évaluation médicale, qui comprend un examen et un avis d'un professionnel de la santé, avant d'utiliser un respirateur. Des registres doivent être tenus, à l'exclusion des renseignements médicaux concernant la personne. Le médecin devra informer l'administrateur du programme si la personne visée peut porter un respirateur dans les conditions ou procédures de travail exigées au lieu de travail. L'entreprise ne demandera aucune autre information et paiera l'évaluation médicale.

9. ÉVALUATION DU PROGRAMME

Au moins une fois par année, l'administrateur du programme doit évaluer le programme de protection respiratoire et, pour ce faire, il consultera les utilisateurs de respirateurs.

L'évaluation doit porter entre autres sur les points suivants :

- Efficacité et pertinence des respirateurs utilisés
- Essais d'ajustement (doivent être effectués aux deux ans seulement)
- Formation des utilisateurs de respirateurs
- Utilisation, inspection, entretien, nettoyage et entreposage des respirateurs
- Surveillance de la santé des utilisateurs de respirateurs
- Suggestions des utilisateurs pour améliorer le programme
- Améliorations possibles dans le lieu de travail pour minimiser l'utilisation des respirateurs
- Nouveaux respirateurs sur le marché

10. TENUE DES REGISTRES

Des registres devraient être tenus pour chaque utilisateur de respirateur et inclure ce qui suit :

- Polluants auxquels les salariés sont exposés
- Type de respirateur utilisé
- Formation
- Renseignements relatifs à l'approbation médicale
- Évaluation du programme

Signature : _____

Titre : _____

Date : _____